



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesports.fr
Site : www.mairie-cubzaclesports.com

Conseil municipal du 08 février 2024

PROCES VERBAL

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 14 décembre 2023,

Commission Administration Générale :

- 1- **2024-001** : Motion pour la défense de nos territoires,

Commission Energie et valorisation des déchets :

- 2- **2024-002** : Convention de service public de gestion des déchets pour la lutte contre les dépôts sauvages de déchets sur le territoire de la commune de Cubzac les Ponts,

Commission Urbanisme

- 3- **2023-003** : Lancement de la procédure de révision du plu et détermination des objectifs poursuivis,
- 4- **2023-004** : Rétrocession du domaine public ferroviaire LGV SEA a la commune à titre gratuit,

Commission Appel d'Offre :

- 5- **2024-005** : Avenant n°2 au Marche de travaux Lot 11 CVC / Plomberie - Restructuration Bâtiment du Port,
- 6- **2024-006** : Avenant n°2 au Marche de travaux Lot 12 Electricité – Restructuration Bâtiment du Port,

Commission Finances :

- 7- **2024-007** : Subvention de fonctionnement au SDIS de la Gironde pour l'année 2024,
- 8- **2024-008** : Suppression de la Régie de Recettes – Livre de Cubzac,
- 9- **2024-009** : Subvention DETR 2024 – Structure de jeux aire du Port / Cours de l'école
- 10- **2024-010** : Subvention DETR 2024 – Dématérialisation des actes de l'Etat civil,



La séance est ouverte à 18h31

Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur Gérard BAGNAUD est nommé Secrétaire de séance.

Approbation des PV du 14 décembre 2023

Le procès verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Mot du Maire

- Tout le monde reçoit les comptes rendus des conseils Communautaires ? la réponse est oui.
- Le vote du budget aura lieu le 8 avril prochain. Il y aura un Conseil le 18 mars 2024.
- La CDC subventionne pour des achats de vélos : en 2023, 6 dossiers ont été éligibles sur la commune. 2 dossiers ont été refusés.
- Manifestation le 12 février pour la remise des médailles du travail.

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :



2024-001 : Motion pour la défense de nos territoires

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Monsieur Alain TABONE : Nous avons été un certain nombre de Maires au Département pour soutenir le Président dans la perte d'autonomie et des recettes de cette collectivité. Se rajoute à cela une augmentation des compétences du Département qui, je le rappelle subventionne des projets au niveau local. Je rappelle également, que la maison France services apporte au quotidien des réponses à nos concitoyens des réponses dépassant le cadre de la CDC.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la motion « Défendons nos Territoires »,



2024-002 : Convention de service public de gestion des déchets pour la lutte contre les dépôts sauvages de déchets sur le territoire de la commune de Cubzac les Ponts

Rapporteur : Monsieur Alain TABONE

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : -

Abstentions : 1

Date Convocation : 01/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Monsieur Alain TABONE : Cela est de remettre par écrit une relation entre le SMICVAL et la commune.

Madame Hélène BURESI : La convention existait déjà avant.

Monsieur Alain TABONE : Non il n'y avait rien de contractuel mais cela se faisait.

Madame Hélène BURESI : La convention met énormément l'accent sur le renforcement des pouvoirs du Maire dans la gestion des déchets. J'en reviens aux délégations qui sont données au Maire, cela devient compliqué. Je vais m'abstenir pour une raison. Une période d'observation doit être observée même si cela se passe plutôt bien, mais il faudrait peut-être que le SMICVAL vienne également en aide.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention entre la commune et le SMICVAL du Libournais – Haute Gironde comme annexé à la présente délibération,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de l'objet de la présente convention, ainsi que les éventuelles modifications qui découlent de cette coopération,
- **ADMET** avoir pris connaissance de l'engagement du Maire d'user à chaque dépôt sauvage des sanctions administratives qui lui sont dévolues,
- **ADMET** avoir pris connaissance de la volonté du Maire d'appliquer cette procédure dès le 1^{er} mars 2024 en déterminant les modalités d'actions par un arrêté réglementant le dépôt de déchets et d'ordures, ainsi que les montants des amendes relatives aux infractions de ce type de dépôt sauvage.

Monsieur Alain TABONE : Au-delà de cette délibération, je vais prendre un arrêté pour la mise en place de la réglementation des déchets sauvages et d'ordures, ainsi que l'instauration de l'amende administrative.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Je propose que l'on communique bien.

Monsieur Michel BARSE : Il faudra des preuves.

Monsieur Alain TABONE : oui il faudra des preuves pour aller plus loin.



Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024
Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Monsieur Alain TABONE : LE PLU date de 2007 avec des modifications. On avait décalé pour des questions budgétaires et politiques. Je pensais qu'en 2020 on allait passer au PLUi sur le territoire, mais cela n'a pas été possible. Il faut le faire, et avec l'arrivée du SCOT, il ne faut pas construire à tout va. Cela va se complexifier et on ne peut pas continuer comme cela. On annule la délibération précédente.

La propriété TERREFORT-QUANCARD, le sous seing a été signé. Ils ont obtenu l'autorisation d'arracher. Et l'achat et les transformations sont autofinancés.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'ANNULER** la délibération n°2022-073 en date du 12 décembre 2022 portant révision du Plan Local d'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;
- **DE PRESCRIRE** la révision générale du PLU sur l'intégralité du territoire communal ;
- **APPROUVE** les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus ;
- **ADOpte** conformément aux articles L.103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :
 - Tenue de deux réunions publiques d'information avec la population afin de débattre des orientations du PLU. Les annonces des réunions publiques seront faites par affichage en Mairie et par parution sur le site internet de la commune ;
 - Information développée dans le Journal Municipal ;
 - Parution d'un édito spécial à distribuer à l'ensemble de la population ;
 - Mise en ligne sur le site internet de la commune ;
 - Mise à disposition en mairie, pendant les heures d'ouverture, d'un registre destiné à recueillir les avis et observations éventuels des habitants.
- **DE CONFIER**, conformément aux règles des marchés publics une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU à un cabinet d'urbanisme non déterminé à ce jour ;
- **DONNE** délégation Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU ;



- **SOLLICITE** l'État, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme, afin qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à la révision du PLU ;
- **D'INSCRIRE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement ;
- **D'ASSOCIER** l'État à la révision du PLU, et consulter toute personne publique ou organisme, dès lors qu'ils en auront fait la demande selon les conditions définies aux articles L. 132-7 à L. 132-13 et R. 153-2 et R. 153-5 du code de l'urbanisme ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux personnes citées ci-dessous, conformément à l'article L.132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme :
 - Au préfet de la Gironde ;
 - Au président du Conseil Régional ;
 - Au président du Conseil Départemental ;
 - Au représentant de la chambre d'agriculture ;
 - Au représentant de la chambre des métiers ;
 - Au représentant de la chambre de commerce et d'industrie ;
 - Au président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains ;
 - Au président de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais ;
 - A L'établissement en charge de l'élaboration et révision du SCoT et du PLH ;

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.



Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Madame Hélène BURESI : Pour 0,00€

Monsieur Jean-Pierre PRAT : Ils prennent les frais d'actes à leur charge et le reste est un pacte.

Monsieur Alain TABONE : Cela est payant car nous avons vendu les terrains à l'époque.

Madame Hélène BURESI : Ces parcelles n'amènent pas à des futures problématiques ?

Monsieur Jean-Pierre PRAT : Non, c'est des délaissés le long de la voie LGV.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de transfert des propriétés de SNCF RESEAU vers la commune de Cubzac les Ponts comme suivant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.



REFERENCE CADASTRALE AVANT LA NOUVELLE DESIGNATION				EMRPISE TRANSFEREE AVEC LA NOUVELLE DESIGNATION	
SECTION	N°	LIEU-DIT	SURFACE EN M ²	N°	SURFACE EN M ²
AH	351	LA PRESE	73	411	69
				412	4
AH	353	LA PRESE	896	413	459
AH	356	LA PRESE	6248	415	1032
AH	363	LA PRESE	9137	419	1409
				422	37
AH	366	LA PRESE	3025	424	1192
AH	370	LA PRESE	8314	428	2040
AH	372	LA PRESE	11414	434	1845
AH	380	LA VIRVEE	3476	444	469
AH	389	LA PRESE	846	447	760
AH	399	LA PRESE	1395	449	689
AH	403	LA PRESE	364	403	364
AH	405	LA PRESE	458	451	116
AE	369	AU BARRAIL BRULE	2	369	2
AE	374	AU BARRAIL BRULE	228	374	228
AE	376	AU BARRAIL BRULE	440	376	440
AE	355	AU PRESLIN	318	444	289
AE	358	LE GRAND MATA	48	446	27
AE	360	LE GRAND MATA	249	448	158
AE	362	LE GRAND MATA	1537	451	472
AE	383	LE GRAND MATA	1537	452	181
AE	391	AU BARRAIL BRULE	330	458	218
AE	404	LE GRAND MATA	4334	473	256
AE	406	AU BARRAIL BRULE	3243	476	2622
AD	485	BERNECUT	38	485	38
AD	498	BERNECUT	2949	585	2466
AD	541	BERNECUT	286	587	125
AC	538	LA COTELETTE	1642	1426	299
AC	1084	LA COTELETTE	252	1429	136
AC	1086	LA COTELETTE	255	1431	17
AC	1215	LE MENUISIER	1032	1433	43
AC	797	RUE DU BROUSTELA	1605	1436	4
AC	1052	LE BROUSTELA	126	1446	121
AC	1213	RUE DU BROUSTELA	903	1448	300
AC	1207	LE BROUSTELA	31	1207	31
AC	1214	RUE DU BROUSTELA	138	1214	138
Total en m ²					19096



Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024
Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Madame Hélène BURESI : On parle de la différence cuivre / Multicouches.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Oui c'est cela, on a grappillé quelques euros.

Madame Hélène BURESI : Cela solde le dossier.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Normalement oui. On essaye de solder la facturation de l'ensemble du projet actuellement pour pouvoir solliciter les subventions.

Monsieur Alain TABONE : La totalité de l'investissement représente 1 240 000€, qui reste propriété de la commune.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **ADMET** la moins-value du lot n°11 CVC / Plomberie comme énoncée dans le projet d'avenant n°2 pour un montant de **1 000,00€ HT**, soit **1 200,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°11 CVC / Plomberie de 175 686,75€ HT à 174 686,75€ HT, soit 209 624,10€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 1,07% par rapport au montant du marché initial avec avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux lot n°11 CVC / Plomberie pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°2 au regard de la moins-value indiquée,



Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** la moins-value du lot n°12 Electricité comme énoncée dans le projet d'avenant n°2 pour un montant de **979,02€ HT**, soit **1 174,82€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°12 Electricité de 91 799,65€ HT à 90 820,63€ HT, soit 108 984,76€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 1,07% par rapport au montant du marché initial avec avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de travaux du lot n°12 Electricité pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°2 au regard de la moins-value indiquée,



Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Madame BURESI : *Cela est toujours basé sur 2002, le rattrapage n'est pas prévu.*

Monsieur Alain TABONE : *On ne pourra pas rattraper d'un coup financièrement et cela n'est pas prévu sur l'exercice à venir. La subvention de fonctionnement compensant en partie cela.*

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la subvention de la subvention de Fonctionnement au SDIS de la Gironde pour l'année 2024 pour un montant de **1 826,91€**, comme contribution volontaire,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la contribution volontaire de la commune au profit du SDIS 33 pour l'année 2024,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette contribution volontaire seront inscrits au budget,



Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024
Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** la clôture de la régie de recettes – Livre de Cubzac, instituée auprès de l'Agence Postale communale située au 20 Avenue de Paris, 33240 Cubzac les Ponts, à compter du 12 février 2024,
- **INDIQUE** qu'un Procès-verbal de clôture sera réalisé en amont de la clôture avec le régisseur ou ses mandataires, auprès des services du SGC de Saint-André de Cubzac,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à la clôture de la présente régie et à mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie, le jour de la clôture,



Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024
Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Madame BRIDOUX MICHEL : Avant les travaux il y avait dans la cour maternelle une structure vieillissante. Je pensais la mettre sous le préau, mais avec les normes, la structure sera réinstallée au même endroit. Les matériaux sont faits pour durer en extérieur. En sus il faut rajouter un sol, une signalétique. Tout cela pour un total de 26000€

Madame MAribel SOARES : AU départ l'idée était de le mettre sous le préau. Cela n'est pas possible mais ne pouvons pas envisager une pergola dans la réglementation pour protéger de la pluie et du soleil.

Madame BRIDOUX MICHEL : Cela est cher donc on va demander des subventions.

Monsieur Gérard BAGNAUD : On essaye de travailler avec la même entreprise pour remettre les jeux du port qui avait été enlevés à la suite du contrôle de l'APAVE. Cela permettra également de dire que l'on ne fait pas qu'un restaurant au port. On a fait en fonction de la réglementation et de l'espace, en prenant en compte les différents âges. Le coût est avec la pose est de 16000 avec 3400 d'installation. La subvention va au niveau de la DETR pour l'acquisition de ces deux structures.

Madame Nadia BRIDOUX MICHEL : La structure école est cautionnée par l'équipe enseignante.

Madame Hélène BURESI : A quel montant la CAO doit se prononcer.

Monsieur Alain TABONE : 50000€.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'acquisition et la pose de structure de jeux pour l'aire du port ainsi que la cour de l'école,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de la Gironde au titre de la DETR 2024, une aide financière pour la réalisation de ce projet, à hauteur de 13 433,49€,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
ACQUISITION ET POSE DE STRUCTURE DE JEUX AIRE DU PORT + COUR DE L'ECOLE 38 381,40 € HT	PREFECTURE DE LA GIRONDE D.E.T.R. 2024	35,00%	13 433,49 €
	SOUS -TOTAL	35,00%	13 433,49 €
	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	65,00%	24 947,91 €
	TOTAL	100,00%	38 381,40 €



Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 01

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 01/02/2024
Date d'affichage de la convocation : 05/02/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/02/2024

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à l'acquisition d'un outil de dématérialisation des actes de l'état civil,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de la Gironde au titre de la DETR 2024, une aide financière pour la réalisation de ce projet, à hauteur de 1 624,00€,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
OUTIL DE DEMATERIALISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL 4 640,00 € HT	PREFECTURE DE LA GIRONDE D.E.T.R. 2024	35,00%	1 624,00 €
	SOUS -TOTAL	35,00%	1 624,00 €
	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	65,00%	3 016,00 €
	TOTAL	100,00%	4 640,00 €



Parole est donnée aux Adjoint

Gérard BAGNAUD, 1^{er} Adjoint :

- Le restaurant marche bien.
- On fera le point sur les projets en commission du patrimoine.

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Ajointe :

- Les CM2 sont revenus de la semaine à la classe de neige. Ils étaient globalement satisfait (70% ne connaissaient pas la montagne). Ils ont pu skier sans vous garantir que la neige était naturelle et les parents étaient contents.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- Travaux de la Redoute : une entreprise devrait proposer une variante avec un réemploi des matériaux et une portance plus importantes. Le tarif devrait être inférieur à notre programmation. Ils nous ont demandé pour faire des forages.
- Plusieurs perturbations à prévoir début mars sur la rue de Saint Romain pour des déplacements de poteaux incendies que l'on met de l'autre côté de la route pour avoir des débits conformes.
- Commission route : En fonction du budget alloué on fera plus ou moins de travaux.
- Au bout de la rue du port, le branchement gaz est en cours de réalisation.

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

- Attestation avec le SMICVAL pour les personnes isolées : une dizaine de personnes identifiées sur la commune.
- Compte rendu du CA du CCAS envoyé, ou l'on fait le bilan des 5 mois avec des bilans plutôt positifs. Des manifestations à reconduire.
- Beaucoup de demandes de logements sociaux.
- IL y a un accompagnement de 9 familles à la banque alimentaire.
- De nouveaux ateliers pour nos aînés.

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

- A l'occasion des jeux olympiques on a été consulté pour la grande marche (randonnée) avec un arrêt le 19 mars. On va associer les associations, l'école pour organiser cette journée.
- 21 avril, une journée « Jeunes en action »
- Le SMICVAL est resté 7 ou 8 semaines pour 83% des personnes. L'ancienne carte fonctionne mais cela devrait vite s'arrêter. Il faut maintenant aller sur Saint-André de Cubzac. Madame BURESI demande si nous gardons les poubelles de rue qui ne font pas le tri. Le Maire indique que l'on garde celles du parc et de la digue. Il faudra voir à l'usage.

Questions diverses

Madame Hélène BURESI : Les études sur la faisabilité des deux axes des pistes cyclables ont été lancées. Pour la phase 1 avec le Département pour la RD1010. Deux personnes ont été impliquées. Le planning annoncé par le Département pour réaliser les travaux est cet été. Il y aura pas mal de perturbation. Une réunion est programmée pour faire le point, avant une présentation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire,

Gérard BAGNAUD

Le Maire,

Alain TABONE



